

**CONVOCATIONS DU 29 AOUT 2016.**

**SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2016.**

L'an deux mille seize, le deux septembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire.

**PRESENTS** : Jacques HAMELIN, Jean-Francis LABASQUE, Régine LECARPENTIER, Louis CRANOIS, Jennifer CALVET, Rémi LEBOULENGER, Gyslain DUBOST, Patricia JEANNOT, Michel LE SAUX, Stéphanie VILLAIN, Joël LEQUILBEC.

**ABSENTS** : Néant.

**SECRETARE DE SEANCE** : Patricia JEANNOT.

**COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.**

Copie du rapport de la dernière réunion du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 étant annexée à la convocation de la présente, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à émettre leurs éventuelles observations.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, il passe le registre pour signature.

**URBANISME.**

Monsieur le Maire présente les demandes d'autorisation du sol déposées récemment en mairie, à savoir :

- DP 05016316Q0004 concernant la rénovation du presbytère par la commune
- PC 05016316Q0005 concernant la création d'une maison d'habitation principale dans un bâtiment existant « 27 rue Désert » par M. Gyslain DUBOST.
- PC 05016316Q0006 concernant la création d'un abri ouvert pour voiture sur construction existante sise « Les Vallées » par Mme Françoise RICCHIERO.

L'assemblée émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces divers projets.

**2016-87. ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LES PROJETS D'IMPLANTATION D'HYDROLIENNES « NEPTHYD » et « NORMANDIE HYDRO ».**

La zone du « RAZ BLANCHARD » constitue par son potentiel le deuxième gisement d'énergie hydrolienne d'Europe et présente une opportunité de développement des énergies marines renouvelables.

Dans la perspective de valoriser ce gisement naturel, l'Etat a ouvert en 2013 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès d'industriels pour la réalisation de fermes pilotes dans la zone propice de ce site.

Deux groupements industriels lauréats de l'AMI équiperont donc le Raz Blanchard d'hydroliennes. Le premier projet « NORMANDIE HYDRO » porté par EDF Energies Nouvelles et DCNS prévoit l'installation et l'exploitation pendant 20 ans d'une ferme équipée de 7 machines.

Le second projet « NEPTHYD » porté par ENGIE et ALSTOM prévoit quant à lui la mise en place et l'exploitation de 4 machines.

Le Conseil régional, Direction des Transports, Mer et Littoral a confirmé que les hydroliennes implantées dans le RAZ BLANCHARD n'auront aucun impact visuel et seront entièrement immergées.

Une enquête publique se déroule jusqu'au 19 septembre portant sur les demandes de :

- concession d'utilisation du domaine public maritime,
- d'autorisation unique pour des installations, ouvrages, travaux et activités au titre des dispositions de la loi sur l'eau et pour des travaux situés en site classé
- réalisation de canalisations et de jonctions électriques dans les espaces proches du rivage et dans les espaces remarquables des communes riveraines des mers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'égard de ces projets et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

**2016-88. VOTE DES SUBVENTIONS 2016 (SUITE)**

Après étude des nouvelles demandes, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| • Association pour le Registre des Cancers de la Manche | 200,00 |
| • Les Echos de la Chesnée                               | 250,00 |
| • Association Avenir Agricole de la Hague               | 225,00 |
| • Association Chasse Esquinandra                        | 100,00 |
| • Rêves   | 150,00 |
| • Secours Populaire Français                            | 50,00  |

### **2016-89. VIREMENT DE CREDITS :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les virements de crédit suivants :

2182 :	Achat véhicule atelier municipal	+	23 000,00
2313-93 :	Travaux mairie	+	150.000,00
2188 :	Matériel divers	+	12.000,00
021	Virement de la section de fonct	+	185.000,00
023	Virement à section Invest	+	185.000,00
615221	Entretien bâtiments	-	185.000.00

Conformément aux accords passés avec le fournisseur, le conseil municipal approuve la reprise de l'ancien véhicule moyennant la somme de 800 euros TTC. Il autorise Monsieur le Maire à inscrire cette recette au budget communal à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

775 : Recette	
Reprise de l'ancien véhicule	800.00

### **2016-90. REFECTION DU SOL DE L'ANCIENNE ECOLE.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 16.07.00024 présenté par l'entreprise LEDUC en date du 18 juillet 2016 concernant la pose de carrelage dans l'ancienne école pour un montant de 6 836.35 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

### **2016-91. EXTENSION DE LA MAIRIE. AVENANT AU LOT 9 -PEINTURES**

Dans le cadre des travaux d'extension de la mairie et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis présenté par l'entreprise PIERRE en date du 26 août 2016 pour plus ou moins-values au lot 9, suite à des modifications apportées en cours de chantier pour un montant total de 5 440.48 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision et charge l'architecte d'établir l'avenant correspondant.

**2016-92. AMENAGEMENT CONTENEUR POUBELLE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis LEDUC 16.07.00017 du 11 juillet 2016 concernant l'aménagement de l'abri pour conteneur à poubelles près de la mairie pour un montant de 9 757,37 euros TTC

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

**2016-93. REFECTION DE LA TOITURE ET CHARPENTE DE L'ANCIENNE ECOLE.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2015 concernant l'analyse des offres pour la réfection de la toiture et charpente de l'ancienne école en pierre de pays et attribuant le marché à l'entreprise LEDUC pour un montant de 45.222,46 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

**2016-94. AMENAGEMENT DU BELVEDERE « LES MONTS »**

Monsieur le Maire présente le projet de paysage établi par le CAUE de la Manche pour l'aménagement du belvédère des « Monts ».

L'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée par le Maître d'ouvrage s'élève à 75000 euros HT – 125.000 euros HT.

Vu le coût onéreux de l'opération proposée, le conseil municipal, à la majorité, ne donne pas suite au projet.

**2016-95. RESILIATION DU BAIL DE LOCATION MACHTO.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la résiliation du bail conclu avec Mme Catherine MACHTO pour la location d'un logement communal sis « 10 Rue Désert » au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision et à rembourser la caution après l'état des lieux favorable dressé par le huissier.

## **2016-96. ACHAT DE BLOCS NOTES CALENDRIERS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de commander 260 blocs notes calendriers auprès des établissements UNIVERSAL PEN pour cadeau de fin d'année des administrés au prix unitaire de 1.94 euros HT.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

## **AMENAGEMENT DU PARKING ET ENTRETIEN DE LA SALLE DES FETES.**

Suite aux travaux réalisés à la mairie et à l'ancienne école, une discussion est lancée sur le thème des possibilités de réfection du parking , le bardage des pignons, la rénovation des sanitaires et de l'accueil de la salle des fêtes.

## **2016-97. PHARE**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du conseil d'administration de l'association PHARE, au cours de laquelle il a décidé de confier à Adrien MONHUREL la maîtrise d'œuvre de la mise en place administrative de l'association pour un montant de 740 euros et l'établissement d'un diagnostic pour un montant de 4 292 euros. Cette somme sera répartie entre les communes au prorata du nombre d'habitants des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

## **AFFAIRES DIVERSES ET POUR INFORMATION.**

- Point sur les travaux « Le Presbytère »
- Point sur les travaux « La Gouinerie »
- Courrier de M. Mme PIETRA domiciliés à Omonville-la-Petite concernant l'appellation 3ste Hélène »
- Présentation du courrier de M. le Préfet de la Manche concernant la création des nouveaux EPCI
- Demande d'un arrêt pour le transport scolaire au « Hameau la Rivière »
- Compte rendu du conseil d'école du 28 juin 2016
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.
- Les délibérations 2016- 87 à 2016-97 sont annexées au présent rapport de la séance du 02 septembre 2016.
- La prochaine séance est prévue le mercredi 12 octobre 2016 à 20 heures

Le secrétaire de séance, Patricia JEANNOT

Le Maire, jacques HAMELIN